

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)

8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du vendredi 15 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi quinze avril à dix-sept heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le Président, Olivier ENGRAND, s'est réuni, à la salle polyvalente de Chivres Val, pour sa séance (Place Lamartine, 02880 Chivres Val).

Date de la convocation :

8 avril 2022

NOMBRE DE MEMBRES			
Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs donnés	Qui ont pris part à la délibération
26	12	5	17

Sous la Présidence de M. Olivier ENGRAND, Président du S.I.T.U.S

Présents : Mme BILLECOQ Elisabeth, Mme DENUNCQ Isabelle, Mme FERTON-HERPE Thérèse, Mme LALUC Sylvie, Mme PELLETIER Séverine, Mr CHOQUENET Vincent, Mr COUTEAU Jean-Marie, Mr ENGRAND Olivier, Mr MADIOT Claude, Mr MONTARON Philippe, Mr PAGANO Jean-Baptiste, Mr ROUTIER Thierry.

Pouvoirs :

Mr BÉZIN Jean-Marc donne pouvoir à Mr MONTARON Philippe
Mr DOGMAZ Hasan donne pouvoir à Mme PELLETIER Séverine
Mr MARCELLIN Bruno donne pouvoir à Mr ROUTIER Thierry
Mr MUTTERER Fabrice donne pouvoir à Mr ENGRAND Olivier
Mr PHILIPON Vincent donne pouvoir à Mr ROUTIER Thierry

Secrétaire de séance : Mme PELLETIER Séverine

Ont assisté :

Commune d'Acy : Mr TOUSSAINT Bruno

Personnel du SITUS : Mme HALLEZ Laurène, Mr Abou KIDIERA, Mr Romain LAUTIER

**Rapport du Président du SITUS
Année 2021**

Rapport

N°6

En application des nouvelles dispositions de la loi n° 99 – 586 du 12 Juillet 1999 et de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient de présenter un rapport annuel aux collectivités membres, sur l'activité du Syndicat.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication en séance publique des organes délibérants des Collectivités adhérentes au Syndicat.

Ce document a comme objectif de retracer les points forts de la vie du SITUS au cours de l'année 2021. Ainsi, il informe les collectivités adhérentes sur les améliorations apportées au service public, sur les acquisitions et cessions de matériels roulants, sur les contrats conclus par le syndicat, sur les finances...

Ce rapport a fait l'objet d'une présentation en séance et accompagne cette délibération.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de prendre acte de cette présentation.

Avis FAVORABLE du Bureau Syndical.

DELIBERATION

Les membres du Comité Syndical, unanimes, prennent acte du rapport du Président pour l'année 2021.

Et ont signé au registre les membres présents,

Affiché, le 19 avril 2022

Pour extrait conforme,

Le Président,

Olivier ENGBRAND

